

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°931) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A L'ASSOCIATION «L'ORCHESTRE ETESIAS», A TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-23-493 EN DATE DU 27 DECEMBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « L'Orchestre Etésias » représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel FOUCAUD, dont le siège est situé 6 rue de la République 33110 Le Bouscat, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz les 23 janvier et 3 février de 10h00 à 13h00 et les 26 janvier et 2 février 2024 de 10h00 à 17h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association « L'Orchestre Etésias » représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel FOUCAUD, dont le siège est situé 6 rue de la République 33110 Le Bouscat, une convention de location de salle pour un montant de 277,15 € T.T.C (deux-cent-soixante-dix-sept euros et quinze centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz les 23 janvier et 3 février de 10h00 à 13h00 et les 26 janvier et 2 février 2024 de 10h00 à 17h00 :

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20231227-Imc1H11475H1-AR
Date de réception en Préfecture : 27/12/2023

Date de Publication : 27/12/2023